

Fiche d'inscription (À découper et à remettre au secrétariat de l'EMS)

Fiche réservée aux élèves du CP au CM2, des écoles élémentaires et de Sainte-Thérèse, après une première inscription sur le Portail famille ou en Mairie annexe au service Écoles et loisirs.

Je soussigné(e) Mme / M. déclare inscrire mon enfant à l'EMS.



Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. domicile : Portable :

Tél. travail père : mère :

Mail :

Né(e) le : Fille Garçon

École : Classe :

Retour au centre de loisirs (après EMS) : Oui Non

J'autorise mon enfant à partir seul du point d'accueil EMS à 17h30 ou 19h selon les jours choisis!

Oui Non (cocher obligatoirement une case, sinon chaque enfant devra être pris en charge par son tuteur légal ou un adulte majeur)

→ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'EMS que j'accepte dans sa totalité.

→ Je m'engage à fournir au moment de l'inscription un certificat médical pour la pratique de tous les sports et la compétition.

→ J'informe l'EMS de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

→ L'inscription aux activités athlétisme, sports collectifs et VTT donne obligatoirement l'autorisation pour des sorties en forêt.

→ J'autorise la Ville d'Épinay-sur-Seine à utiliser la photo ou la vidéo de mon enfant dans les supports municipaux dans le cadre d'une information en lien avec l'activité sportive.

→ L'inscription de l'enfant doit obligatoirement être faite par le ou les responsables légaux.

Date :

Signature :

COCHER LA CASE CORRESPONDANT AU(X) SPORT(S) ET JOUR(S) CHOISI(S)	LUNDI	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI	VENDREDI
EMS PREMIERS PAS (CP - CE1)				
SPORT ADAPTÉ				
ATHLÉTISME				
BOXE FRANÇAISE				
DANSE (MODERN JAZZ)				
ÉCHECS				
ESCRIME				
FOOTBALL				
GYMNASTIQUE				
JUDO				
KARATÉ				
NATATION				
ROLLERS				
SPORTS COLLECTIFS (BASKET, HANDBALL...)				
SPORTS DE RAQUETTE (TENNIS, TENNIS DE TABLE...)				
TAEKWONDO				
VTT + SPORTS COLLECTIFS (CM1 - CM2)				

Lacépède - Écondeaux - Martin - Sainte-Thérèse - Hors Épinay

Pasteur

Toutes écoles

Institut Médico-Educatif

Pasteur - Rolland - Jaurès

Hugo - Rousseau - Dumas - France

EMS : horaires et points d'accueil

RENTRÉE : LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021	LUNDI ET VENDREDI APRÈS LA CLASSE	MERCREDI MATIN	MERCREDI APRÈS-MIDI
ANATOLE FRANCE ALEXANDRE DUMAS	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 8h30 dans le réfectoire → 12h à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)	→ 13h30 devant l'école → 17h30 à la descente du car (devant le gymnase Félix Merlin)
GEORGES MARTIN	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
JEAN- JACQUES ROUSSEAU 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire → 19h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 8h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille → 12h angle square de Cherbourg / rue de Marseille	→ 13h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille → 17h30 angle square de Cherbourg / rue de Marseille
JEAN JAURÈS 1 ET 2	→ 16h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 19h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 8h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 12h à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)	→ 13h30 dans le réfectoire de Jean Jaurès 2 → 17h30 à la descente du car (devant l'école Jean Jaurès 2)
LACÉPÈDE 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Lacépède 1 → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
LES ÉCONDEAUX	→ 16h30 dans le grand hall → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
PASTEUR 1 ET 2	→ 16h30 sous le préau de Pasteur 1 → 19h à l'école Pasteur 1 (danse) → 19h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 8h30 sous le préau de Pasteur 1 → 12h à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)	→ 13h30 sous le préau de Pasteur 1 → 17h30 à l'école Pasteur 1 (danse) → 17h30 à la descente du car (av. de la République, devant la maternelle Pasteur)
ROMAIN ROLLAND	→ 16h30 dans la cour de l'école → 19h au gymnase R. Rolland	→ 8h30 au gymnase R. Rolland → 12h au gymnase R. Rolland	→ 13h30 au gymnase R. Rolland → 17h30 au gymnase R. Rolland
VICTOR HUGO 1 ET 2	→ 16h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 19h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 8h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 12h devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2	→ 13h30 dans la cour de l'école Victor Hugo 1 → 17h30 devant la cour des écoles Victor Hugo 1 et 2
SAINTE- THÉRÈSE	→ 16h30 à l'école → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
HORS ÉPINAY PRIVÉ	→ 16h30 au gymnase du PMS* → 19h au gymnase du PMS*	→ 8h45 au gymnase du PMS* → 12h au gymnase du PMS*	→ 13h45 au gymnase du PMS* → 17h30 au gymnase du PMS*
INSTITUT MÉDICO- ÉDUCATIF	→ 16h30 au gymnase du PMS* → 19h au gymnase du PMS*		

L'accompagnement des enfants passant de l'EMS aux centres de loisirs élémentaires est assuré par les éducateurs de l'EMS le mercredi à 12h, 13h30 et 17h30. **Renseignements au 01 49 71 32 82**

*PMS : Parc Municipal des Sports

Saison
2021
2022

École municipale du sport

Découvrez l'EMS
Premiers Pas pour
les enfants de CP - CE1
et l'EMS *Dynamique* pour
les élèves du CE2 AU CM2



EPINAY-SUR-SEINE

20
TERRE
DE JEUX
24

Inscription et réinscription année scolaire 2021-2022

1 CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Si votre enfant était inscrit durant l'année 2020-2021, l'inscription est reconduite automatiquement jusqu'au 31 décembre 2021. Vous n'avez aucune démarche à faire. Attention, si votre situation familiale a changé, renvoyer l'attestation CAF via le Portail Famille pour la mise à jour de votre quotient familial. Les prestations seront ainsi facturées au bon tarif.

Si votre enfant n'a pas été inscrit durant l'année 2020-2021, l'inscription se déroule uniquement sur le Portail Famille : www.famille.epinay-sur-seine.fr du lundi 14 juin au vendredi 27 août 2021.

PIÈCES À FOURNIR

SI VOUS PERCEVEZ DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- attestation de paiement de la CAF du mois en cours
- derniers bulletins de salaire de chaque parent

SI VOUS NE PERCEVEZ PAS D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

- avis d'imposition 2020 (ou bulletin de salaire de décembre 2019 de chaque parent)
- indemnités de Pôle emploi, pension de retraite ou toutes autres ressources perçues mensuellement

En cas de besoin, vous pouvez contacter :

Mairie Annexe : 1 rue Mulot - 01 49 71 99 30

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 11 h et de 13 h 30 à 16 h, jeudi de 8 h 30 à 11 h.

Mairie Annexe d'Orgemont : place d'Oberursel - Tél. : 01 49 71 99 12

Lundi, mercredi et vendredi de 13 h 30 à 16 h jusqu'à la fermeture annuelle.

2 INSCRIPTION À L'EMS

Les inscriptions pour les activités débutent le lundi 14 juin 2021.

Une fois l'inscription effectuée sur le Portail Famille, vous recevrez un mail. Pour les enfants en EMS Dynamique, vous devrez ensuite vous rendre au Parc Municipal des Sports muni de la fiche d'inscription et de la confirmation de l'inscription administrative.

+ 1 photo d'identité + un certificat médical. **Attention, nombre de place limité.**

3 MODALITÉS DE PAIEMENT

Le forfait mensuel est à régler auprès du service Écoles et loisirs à la réception de la facture établie le mois suivant la prestation (paiement sur le Portail Famille, par prélèvement automatique ou en numéraire, carte bancaire, chèque bancaire à l'ordre du régisseur des activités scolaires et périscolaires). **Le forfait mensuel est facturé dès la première présence.**

PASS'SPORT-LOISIRS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Renseignements au service Écoles et loisirs

ASSURANCE

Votre enfant est couvert par une assurance dont les taux de remboursement sont communiqués sur simple demande. Vérifiez néanmoins votre couverture de responsabilité civile auprès de votre assureur.

Absence : vous devez impérativement avertir l'EMS en cas d'absence de votre enfant. Trois absences injustifiées entraînent la radiation de l'enfant de son activité.

Rentrée lundi 13 septembre 2021

→ Lundi et vendredi de 16 h 30 à 19 h

→ Mercredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

EMS PREMIERS PAS (CP-CE1)

Votre enfant pourra découvrir des activités physiques et sportives afin de développer habilités motrices et savoir-faire individuels. Il pratiquera son activité dans les infrastructures de son quartier pour minimiser les déplacements et ainsi augmenter son temps de pratique.

Différents cycles d'apprentissage seront mis en place sur toute l'année.

- Les activités athlétiques :

les lancers, les sauts, les courses-vitesses, les relais

- Les activités gymniques :

monter sur, se balancer, tourner autour, franchir/sauter, se renverser, se réceptionner dans les sorties

- Les activités physiques artistiques :

différencier un début, un développement et une fin en lien avec un thème, exploration des fondamentaux espace/temps/corps/autrui, maîtriser des enchaînements simples en lien avec un monde sonore, être capable de se produire devant un public

- Les activités de coopération et d'opposition (sports collectifs) :

apprendre à agir en collectivité pour soi, pour les autres, maîtriser les problèmes posés par la coopération en vue d'une action collective avec ou sans opposition

- Les activités physiques de combat :

apprendre à se connaître, apprendre à connaître les autres, projeter en contrôlant la chute de l'adversaire au sol, amener l'adversaire sur le dos et le maintenir en choisissant des déplacements adaptés, utiliser les déplacements de l'adversaire pour des attaques directes sur tirades ou poussées de l'adversaire, accepter l'affrontement, maîtriser ses émotions

- Les activités d'opposition, duels (sports de raquette) :

connaître et apprendre à se servir de son matériel, se déplacer, s'organiser pour frapper et renvoyer, se déplacer après la frappe, réaliser des frappes en jouant sur les paramètres simples des trajectoires, marquer le point en jouant sur la continuité, sur la diversité dans l'espace libre ou sur le point faible adverse

EMS DYNAMIQUE (CE2-CM1-CM2)

Votre enfant pourra expérimenter les sports de son choix selon les places disponibles

Pratique d'un sport par trimestre.



SPORT ADAPTÉ → DANSE THÉRAPIE
Réservé aux enfants inscrits à l'IME
(Institut Médico-Educatif)
Lundi - Nombre de places : 10



ATHLÉTISME → SAUTS, COURSES,
LANCERS
Mercredi après-midi
Toute l'année - Pratique en intérieur
en cas d'intempéries



BOXE FRANÇAISE → INITIATION ET
DÉCOUVERTÉ (BOXE ÉDUCATIVE)
Mercredi après-midi - Nombre de
places : 30
Chaussons de gymnastique
obligatoires et protège-dents



DANSE → MODERN JAZZ
Mercredi après-midi et vendredi
Pas d'inscription en cours d'année
Chaussons de gymnastique obligatoires



ÉCHECS → INITIATION ET PRATIQUE
Mercredi après-midi - Nombre de
places : 24
Survêtement et chaussures de sport
obligatoires



ESCRIME → ACTIVITÉ D'OPPOSITION
Vendredi - Nombre de places : 15
Gants en laine obligatoires, matériel
prêté par l'EMS



FOOTBALL → ACTIVITÉ EN
EXTÉRIEUR
Lundi, mercredi matin et vendredi.
Tenue adaptée aux conditions
climatiques. Chaussures
de sport sans crampons et vêtements
de rechange obligatoires



GYMNASTIQUE → SOL, POUTRE,
BARRES ET TRAMPOLINE
Lundi, mercredi (matin et après-midi)
et vendredi. Chaussons de
gymnastique obligatoires



JUDO → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE
CONTACT
Lundi, mercredi (matin et après-midi)
et vendredi
Kimono et chaussons de gymnastique
obligatoires

KARATÉ → ACTIVITÉ PHYSIQUE DE
CONTACT

Lundi, mercredi matin et vendredi.
Kimono et chaussons de gymnastique
obligatoires



SPORT DE RAQUETTE → TENNIS,
TENNIS DE TABLE, BADMINTON
Lundi, mercredi (matin et après-
midi) et vendredi - Nombre de
places : 40 Tennis en extérieur les
1^{er} et 3^e trimestres, tennis de table et
badminton le 2^e trimestre. Survêtement
et chaussures de sport obligatoires



NATATION → BRASSE, CRAWL, DOS
ET SPORTS COLLECTIFS

Lundi : 40 places sur test. Séance
de 45 minutes suivie d'activités sur
le stade. Bonnet de bain et tenue de
sport obligatoires



ROLLERS → Mercredi après-midi
- Nombre de places : 15
Chaussettes montantes obligatoires.
L'EMS s'engage à fournir : rollers,
casque, genouillères, coudières et
protège-poignets



SPORT COLLECTIFS → BASKET-BALL,
HANDBALL, HOCKEY, ULTIMATE
Lundi, mercredi (matin et après-midi)
et vendredi
Survêtement et chaussures de sport
obligatoires



TAEKWONDO → ACTIVITÉ PHYSIQUE
DE CONTACT

Mercredi après-midi et vendredi
Kimono et chaussons de gymnastique
obligatoires



VTT + SPORTS COLLECTIFS → EN
EXTÉRIEUR

Mercredi après-midi - Nombre de
places : 17 uniquement pour les CM1
et CM2
L'EMS s'engage à fournir VTT et casque.



École municipale du sport

Saison 2021-2022

CALENDRIER

Rentrée de l'EMS : **13 septembre 2021 à 16 h 30**

Fermeture : **vendredi 10 juin 2022 à 19 h**

LES TRIMESTRES D'ACTIVITÉ POUR L'EMS DYNAMIQUE

1^{er} trimestre : du **lundi 13 septembre 2021**
au **vendredi 3 décembre 2021**

2^e trimestre : du **lundi 6 décembre**
au **vendredi 11 mars 2022**

3^e trimestre : du **lundi 14 mars**
au **vendredi 10 juin 2022**

École Municipale du Sport - 6 avenue de Lattre de Tassigny - 93800 Épinay-sur-Seine
01 49 71 32 82 - @epinay-sur-seine.fr

Horaires d'ouverture (hors période d'inscription) : **lundi et vendredi de 13 h 30 à 19 h 30, mercredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 30**

Fermeture du secrétariat du **19 juillet au 13 août 2021 inclus, réouverture le 16 août 2021**

Modalités d'inscription

Tous les enfants doivent se présenter à l'EMS.

Tenue de sport obligatoire quelle que soit l'activité proposée.

→ Votre enfant en CP ou CE1 bénéficie du programme EMS premiers pas. Il pourra expérimenter cinq activités physiques et sportives différentes : les sports collectifs, les sports d'expression, les sports d'opposition, les sports de raquette et les sports d'eau. Les activités changent à chaque vacances scolaires.



→ Votre enfant est en CE2, CM1 ou CM2, il peut changer de discipline chaque trimestre grâce à l'EMS dynamique. Un mail de l'EMS vous informe en décembre et en mars. Une réponse est à transmettre à l'EMS pour valider le changement d'activité.

→ Votre enfant est sous la responsabilité de l'EMS à partir du moment où il s'est présenté au point d'accueil de l'EMS et qu'il a été pointé présent sur la liste d'appel. Les enfants doivent quitter l'EMS le lundi et le vendredi à 19h, le mercredi matin à 12h et le mercredi après-midi à 17h30. Tout manquement abusif à la règle fera l'objet d'un rappel à l'ordre et pourra entraîner l'application de pénalités de retard de 10 € par heure entamée et/ou l'exclusion temporaire ou définitive.

→ Le mercredi, l'accueil en centre de loisirs est possible à la demi-journée :

- matin : EMS / après-midi : centre de loisirs
- matin : centre de loisirs / après-midi : EMS

→ Le nombre de séances (non consécutives) est limité à deux maximum par semaine quel que soit le niveau de classe.

→ Un accompagnement des enfants est prévu sur le trajet des écoles jusqu'au lieu des activités, et inversement.

→ Pensez au goûter, évitez l'argent ou les objets de valeur (jeux vidéo, téléphone portable...).

CODE TARIF

Cachet Caisse des Écoles et date :

Cachet EMS et date :

Observations :

.....

.....

.....

.....